

COMPTE RENDU CDAS 07/05/2026

Lecture de la déclaration liminaire intersyndicale :

Depuis, ce 19 février, la Loi de finances pour 2026 est promulguée. .et même si les choses ne sont pas officialisées, voici ce qui serait travaillé au titre de l'Action sociale interministérielle :

- *baisse du budget global d'environ 20 millions d'euros,*
- *4,5 millions en moins pour les SRIAS avec une ligne à 1,4 million au lieu de 5,9 (-76,3%),*
- *6 millions en moins pour les RIA avec une ligne à 2 millions au lieu de 8 (-75%),*
- *suppression de la 3ème tranche pour les CESU,*
- *suppression des tranches 6, 7 et 8 de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) pour l'aide au maintien à domicile (AMD)...*

Sous couvert de "contraintes budgétaires", c'est un véritable plan de liquidation de l'action sociale qui est en marche.

Quel mépris des agentes et agents de la Fonction publique à qui l'on promet :

- *Des assiettes plus chères et moins garnies !*
- *La fin des tarifs réduits, des billetteries sociales et des accès à la culture financés par les SRIAS !*
- *Une réduction drastique des places disponibles et une hausse des tarifs pour les familles pour les colonies de vacances d'été et séjours enfants !*
- *...*

Pour rappel l'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents et de leurs familles notamment dans les domaines de la restauration, du logement (accès au logement, aides et prêts), des vacances, de l'enfance et des loisirs ainsi qu'à les accompagner dans des situations difficiles (consultations juridiques ou médico-sociales...)

L'action sociale est notre dû. Elle n'est pas un luxe, mais une condition de notre dignité d'agent-es public ques.

D'ores et déjà la restauration (qui demeure le premier poste de dépenses) est attaquée :

Malgré l'opposition des organisations syndicales, le secrétariat général du ministère a décidé de l'augmentation du plafond d'harmonisation tarifaire. Ce dernier est passé pour 2026, à 6,22€ (5,67€ en 2025) pour l'Île-de-France et à 6,70€ (6,15€ en 2025) pour les autres régions, ce qui fait une augmentation de 55 centimes d'euro (soit près de 10%). Pour rappel, l'harmonisation tarifaire détermine le montant-cible de reste à charge pour les agent-e-s.

Tous les agents doivent pouvoir trouver un repas équilibré à coût modéré. Et que dire de la valeur faciale du Titre Restaurant (jamais revu depuis 2015) de 6€ dont 3€ à la charge de l'agent. Le constat est clair, la valeur faciale du TR ne permet pas aux bénéficiaires de déjeuner de façon qualitative. Sans compter qu'un repas servi par l'ASFR est actuellement évalué à 13,50€ alors qu'un agent paie entre 3,50€ et 5,60€.

En plus d'un pouvoir d'achat en berne depuis plusieurs années (gel du point d'indice, régime indemnitaire au rabais, suppression de la GIPA, jour de carence, perte de 10 % de rémunération en cas d'arrêt maladie), notre ministère touche au quotidien des personnels au travers de la restauration collective. Localement, certains agents ne peuvent plus bénéficier de celle-ci compte-tenu du surcoût subi mensuellement.

En ce qui concerne les vacances :

Encore une année où les agents sont fort mécontents du mode de réservation des locations et des séjours enfants. La méthode du « 1^{er} arrivé 1^{er} servi », décriée depuis sa mise en place, est l'exemple type d'une mesure non sociale.

Il est écrit dans les documents que « ASFV (Action Sociale Finances Vacances) s'emploie à maintenir un haut niveau de qualité de ses prestations ».

Or, dès 2026, il n'y a plus de colonies à l'étranger aux vacances de printemps ; l'été, les séjours de 18 jours auront quasiment tous disparu (de nombreux parents doivent cette année chercher un mode de garde complémentaire pour les 18 jours restants de juillet ou août), il n'y aura plus de préacheminement pour les plus de 14 ans et les départs proposés sont à 55 % de Paris, les DOM TOM n'ont plus le droit qu'à un seul aller-retour pour les colonies dans l'hexagone. Les enfants des DROM – CROM doivent bénéficier des mêmes droits que ceux vivant dans l'hexagone, jamais ils ne pourront, pour certains sortir de leur territoire. Cette situation représenterait une rupture d'égalité.

Ce qui auparavant pouvait être un atout d'attractivité pour intégrer notre ministère s'est transformé en véritable parcours du combattant avec parfois une après-midi entière dédiée aux inscriptions sur un portail qui est systématiquement saturé.

Enfin, nous demandons (comme cela a été fait par nos OS nationales au CNAS du 10 mars dernier) que les fonds issus de la vente de nos résidences de vacances soient rapidement utilisés pour la rénovation des résidences restantes, comme cela avait été promis.

Sur le plan local, il est dommage qu'il faille désormais s'inscrire aux activités proposées par la délégation via le site des démarches numériques. Ce n'est pas plus simple qu'avant, et cela participe un peu plus à la déshumanisation ambiante.

Enfin, que dire sur les coupons sports pour les enfants de 6 à 11 ans qui n'ont pu être proposés car les frais d'envoi aux familles sont devenus trop onéreux.

Pour les Organisations Syndicales, même si nous sommes conscients que les coûts des denrées, du transport et des fluides augmentent, nous rappelons que nous subissons également ces augmentations alors que nos salaires, eux, stagnent.

Le budget 2026 est à priori de 107,21 millions € avec la réserve (cette dernière est imposée dans la loi de finances et elle est de 5,5 % en global).

Déjà en 2025 les baisses des budgets locaux ont été importantes, notamment pour les petits départements : passer de 18 000 à 16 500 n'est pas un détail.

QU'EN EST IL POUR 2026 ?

1/ Présentation de la note d'orientation 2026(à la suite du CNAS du 10/03/2026) par Mr VIXEGE en réponse à la déclaration liminaire :

Le Budget national est bien de 107,21 millions.

La restauration représente 54% du budget

Une attention particulière est apportée au logement qui doit s'approcher au plus près des attentes des agents (la question du logement est traitée désormais en région ce qui permet une meilleure réactivité).

Les budgets des plus petits départements comme le LOT n'ont pas été touchés et restent à 16500€.

2/ Approbation à l'unanimité du PV du CDAS du 25/11/2025

3/ Compte rendu d'activité 2025 de la délégation par Jean François DICHAMP

Nouveauté dans ce rapport le nombre des retraités diffère car ne sont plus comptés dans le compte rendu national les pensionnés qui ne perçoivent que la pension de réversion.

Jean François DICHAMP nous informe que les délégués ne reçoivent pas les coordonnées des retraités ce qui les gêne dans leurs propositions envers les retraités ;

4/ Actions proposées :

- **Arbre de Noël : 7450€**
- **Sorties retraités : sortie à TOULOUSE = 1500€ / la sortie EPAF n'aura pas lieu : en effet les tarifs proposés étaient beaucoup trop cher (+49%) et les collègues retraités ne pouvaient pas y participer**
La possibilité de leur proposer une 2^{ème} sortie sera à envisager lors de prochains groupes de travail.
- **Sorties Familles : - karting = -673€ (Il y a eu moins de participants qu'en 2025) / sortie en Dordogne en Juin (Lascaux) = 1500€ (26 voir 27 inscrits pour le moment)**
- **Abonnements lecture enfants / retraités = 1269,45€**
- **Massages = 1045€ / Cette proposition semble s'essouffler / A voir en groupe de travail**
- **Sono thérapie = 420€**
- **Séances de sport 1040€ : à noter seulement 10 personnes y participent alors qu'environ une quarantaine étaient intéressées.**

- **Conférences UROPS = 0€ (uniquement sur Cahors / à voir si une solution en visio est envisageable)**

Pour l'instant le solde est de 1619,55€

5/ Questions diverses :

Mr VIXEGE évoque la sécurité du bâtiment des Carmes (à CAHORS) ainsi que la possibilité d'y implanter une douche.

Tessa GHERAERT demande si la prime pour le départ en colonie de vacances sans pré-acheminement existe toujours : Jean François DICHAMP nous enverra les documents relatifs à ce point.

Prochaine réunion du CDAS début Juillet (date encore à définir)

Pour information Mr BONARIC ne pouvant pas être présent : il présentera le compte rendu de l'Activité 2025 du Service Social lors du prochain CDAS